

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCATION SUITE A ABSENCE DE QUORUMNombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 7823 Objet : Demande de financement pour le déploiement de la collecte des biodéchets

Le Président expose au Conseil Communautaire les obligations réglementaires de réduction des biodéchets :

- Au moins 95% de la population de la collectivité doit avoir accès à une solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 ;
- Réduire de 50% les biodéchets contenus dans les Ordures Ménagères.

Le président rappelle les orientations du plan biodéchets 2023 et du projet de PLPDMA qui prévoit :

- La collecte déployée en points de regroupement, comme pour les autres flux, sur les centres bourgs Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri, Solaro plaine (pour les habitats collectifs, les lotissements, les

résidences, impasses...). Elle pourra également desservir les habitats verticaux des villages de montagne.

- Une collecte en porte à porte des gros producteurs et professionnels sera également mise en œuvre.
- Le compostage individuel, par le biais des composteurs et de mise à disposition de poules est déployé auprès des habitats individuels éloignés des centres bourgs.

Pour rappel le déploiement de la collecte des biodéchets aura lieu dès qu'un exutoire de proximité sera prêt à accueillir les biodéchets collectés sur le territoire de la CCFC.

Dans ce cadre et afin d'anticiper les délais d'instructions et de préparation technique du projet, il conviendrait de présenter une demande de financement concernant le déploiement de solution de collecte des biodéchets sur le territoire de la CCFC.

L'estimation du déploiement de ce projet s'élève à 458 800 € HT décomposé comme suit :

- **448 800 €HT** pour la partie investissement (comprenant l'acquisition d'abris bacs, de bacs de collecte dédiés, de bio sceaux, d'un véhicule de collecte, de sacs biodégradables et marquage des contenants) dont le plan de financement est le suivant :

- 55 % Fond vert → 246 840€
- 25 % OEC → 112 200 €
- 20 % CCFC → 89 760 €

- **10 000€HT** pour la partie communication (création de guides, création de signalétique, création de visuels, insertion presse) dont le plan de financement est le suivant :

- 70 % Fond vert → 7000 €
- 10 % OEC → 1000 €
- 20 % CCFC → 2000 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

-Approuve le déploiement de la collecte des biodéchets dès lors qu'un exutoire de proximité pourra réceptionner les biodéchets collectés ;

-Adopte le plan de financement précité ;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI